

*Schéma prospectif relatif à  
l'offre de formation professionnelle initiale  
dans les Pays de la Loire  
2008-2011*

**Préambule**

La Région des Pays de la Loire et l'Académie de Nantes élaborent conjointement depuis 2003 une note d'orientation annuelle pour l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale adressée à tous les acteurs.

La présente note confirme cette tradition de collaboration pour la mise en oeuvre de compétences partagées mais elle traduit une volonté commune de donner un cadre prospectif plus affirmé (pluriannuel) à l'offre de formation, de formuler plus précisément des propositions d'évolution des filières ainsi que les engagements qui en découlent pour chaque institution.

Elle s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional Education Formation 2007-2011 adopté par le conseil régional en février 2007 dont les orientations constituent la référence pour l'ensemble des réseaux de formation.

**1. Des orientations partagées**

- ✓ Une élévation générale des niveaux de culture et de formation
- ✓ Des qualifications les plus élevées possibles et adaptées aux évolutions des métiers
- ✓ Des formations qui débouchent sur une insertion professionnelle réussie
- ✓ Au moins un premier niveau de qualification pour chaque jeune

*qui nécessitent*

**- de préserver l'offre de formation professionnelle dans un contexte de baisse démographique :**

✓ par une recherche de cohérence entre l'offre de formation initiale sous statut scolaire et celle par apprentissage,

✓ par une dynamique d'efforts conjugués du Rectorat et de la Région face aux besoins d'emploi et de formation,

✓ par un maillage du territoire cohérent et équilibré:

- en structurant l'offre de formation à l'échelle du bassin et de la zone d'emploi autour de pôles de compétence pour en renforcer la lisibilité et l'attractivité, dans une logique de construction de parcours (SEGPA/CAP, BEP/Bac pro, séries technologiques/STS...),

- en évitant les concurrences entre établissements, voire parfois au sein d'un même établissement entre formations voisines.

**- de favoriser l'individualisation des parcours et l'accompagnement des projets :**

✓ par des réponses adaptées à la diversité des situations et aspirations des jeunes, en facilitant la construction de parcours de formation individualisés et les poursuites d'études. Le mixage de formation apprentissage / scolaire, l'instauration de partenariats, le renforcement de la qualité dans l'apprentissage doivent y contribuer.

**- de garantir l'égalité d'accès aux formations professionnelles**

✓ par des dispositifs sociaux d'accompagnement adaptés et coordonnés permettant d'éviter que des difficultés financières soient un obstacle au projet du jeune.

**- d'apprécier l'évolution de l'offre de formation par rapport aux résultats en termes d'accès à la qualification ( réussite aux examens) et à l'insertion professionnelle**

**2. La relation emploi/formation : l'analyse du SREF**

Au regard des analyses de la relation formation emploi, quatre grands groupes de métiers se caractérisent par les problématiques principales suivantes :

**Les métiers qui connaissent des difficultés de recrutement (dits "en tension")**

Trois grands facteurs favorisent ces tensions :

- Un problème d'attractivité des formations existantes dû à l'image des métiers (travail de métaux, Industrie Agroalimentaire, cuir, productique) et aux conditions de travail (hôtellerie restauration, conduite de transports collectifs).
- Le nombre insuffisant de formés de certains secteurs (bâtiment et travaux publics)
- Le problème de la fidélisation des salariés en place ou le turnover trop important (hôtellerie restauration).

**Le vieillissement des actifs entraînant des besoins de main d'œuvre**

Un besoin de main d'œuvre se fait ressentir dans des secteurs où l'emploi était particulièrement stable du fait notamment du statut des salariés. Parmi, ces secteurs, la banque et l'assurance ont pris en compte ce besoin de renouvellement de leurs actifs.

La conjugaison d'une pyramide des âges relativement défavorable pour les métiers considérés et l'effet du vieillissement pour la population en général crée de forts besoins à l'horizon 2010 dans les services liés à la santé et au social.

### **Des métiers à l'indicateur de chômage important**

Plusieurs cas de figure sont observés, notamment :

- Des métiers où il y a beaucoup de formés et peu de débouchés en termes d'emploi, comme dans l'artisanat d'art, le tourisme.
- Des filières que l'on pourrait qualifier d'un peu "trompeuses" car décevantes en termes d'emploi ou de qualification : difficultés de recrutement rencontrées par les sortants des filières telles que esthétique, communication, ébénisterie.
- Des niveaux de qualification qui ne sont plus adaptés ( pas ou peu d'emploi au niveau V): le secrétariat comptabilité où l'accès à l'emploi se déplace vers le niveau IV ou de plus en plus vers le BTS, la réparation automobile

### **Des métiers en évolution**

La formation a pour enjeu de suivre ces évolutions parfois rapides dues aux mutations économiques ou technologiques (informatique, charpente, imprimerie) ou bien aux modifications du contexte qui entourent le métier, qui peuvent tenir à la reconnaissance du métier ou à la réglementation y afférant. On peut citer la branche de l'aide à domicile qui a signé une convention collective et dont la consolidation s'est accompagnée d'un mouvement de professionnalisation des métiers.

## **3. Propositions pour l'évolution de l'offre de formation initiale**

### **Remarques générales sur la carte des BTS**

L'offre de BTS est importante dans l'académie (6,5 % de l'offre nationale) et est globalement suffisante (nombreuses places vacantes dans de nombreuses spécialités). Elle répond d'abord à la nécessité de poursuite d'études des bacheliers technologiques et n'est pas calibrée pour les bacheliers généraux qui ont vocation à entrer dans des formations universitaires plus longues. La poursuite d'études des meilleurs élèves de Bac pro doit être encouragée.

La carte des STS devra être mise en cohérence avec la réforme annoncée des séries technologiques industrielles et prendre en compte l'évolution du réseau des IUT. La préservation du potentiel de formation des filières STI pourra nécessiter la mise en place de 1<sup>ères</sup> années communes pour certaines formations.

Plus largement pour les formations post-bac, la Région souhaite poursuivre progressivement l'ouverture de l'apprentissage aux niveaux supérieurs pour contribuer à l'élévation des qualifications, en cohérence avec les filières économiques identifiées dans le Schéma régional de développement économique (SRDE) et les pôles d'excellence existants en matière de formation.

### **Perspectives pour le mixage scolaire-apprentissage dans les EPLE**

La solution du mixage des publics (élèves + apprentis dans une même année de formation ou 1<sup>ère</sup> année sous statut scolaire et 2<sup>de</sup> année sous statut d'apprentis) peut être utile pour répondre à la problématique des métiers qui recrutent mais dont les formations souffrent d'un

déficit d'attractivité et de candidats. L'objectif de cette formule est de conforter l'offre existante sous statut scolaire aux niveaux IV et III et de mieux répondre à la diversité des situations.

Lorsque les publics seront mixés dans une même année de formation tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel, la Région financera le coût des apprentis pour la part relevant d'éventuelles heures supplémentaires en enseignement général et pour les visites en entreprise, sous réserve que le nombre d'apprentis accueillis n'atteigne pas les seuils de création de sections d'apprentissage supplémentaires.

Pour ce qui concerne la formule dite 1 + 1, elle sera d'abord développée dans le cadre de l'offre de formation existante dans le cadre des CFA départementaux de l'Education Nationale. Elle pourra également faire l'objet de partenariats entre des lycées professionnels et d'autres CFA.

La possibilité de recourir à cette formule 1 + 1 sera également étudiée pour certains CAP, afin de faciliter l'insertion des publics en difficulté, notamment des élèves issus de SEGPA.

### Orientations par filière

#### ❖ Filières sanitaire et sociale

##### **Niveau V :**

L'essentiel des besoins se situe au niveau V, particulièrement dans le domaine de l'aide à la personne, du soin, de l'accompagnement et de l'accueil de la petite enfance. Le développement de la professionnalisation rendra de plus en plus difficile l'accès à ces métiers sans qualification.

- BEP CSS: cette formation de base est suffisamment développée : pas d'augmentation des capacités d'accueil mais développement de la possibilité de parcours diversifiés pour les jeunes diplômés de ce BEP.

- ouverture de formations spécialisées au niveau V à implanter dans une logique de plateforme de formation :

- formation d'aide-soignante : 2 à 3 ouvertures nouvelles associant au regard des besoins constatés, statut scolaire et formation continue, en réponse à la nécessité de faciliter l'accès à cette formation par la gratuité de la scolarité,

- CAP ATMFC : conforter l'offre sous statut scolaire pour permettre à certains publics en difficulté d'accéder une qualification pertinente du point de vue de l'insertion,

- Mention complémentaire aide à domicile et CAP petite enfance : privilégier la formation continue, la VAE et l'apprentissage, sans exclure la formation initiale sous statut scolaire,

- formation d'aide médico-psychologique : des ouvertures sous statut scolaire,

- diplôme d'auxiliaire de puériculture : financement des formations par la Région dans le cadre de la loi du 13/8/2004.

##### **Niveau IV :**

- Bac techno STSS (Sciences et Technologies de la Santé et du Social - anciennement SMS) : cette formation de base est suffisamment développée : pas d'augmentation des capacités d'accueil.

- Bac Pro Services de proximité et vie locale : correspondant à des besoins très ciblés, son implantation doit reposer sur l'identification des emplois et sur un partenariat étroit entre l'établissement de formation et son environnement professionnel ; pas plus d'une ouverture par département sous statut scolaire.

#### **Niveau III :**

- BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social, créé à la rentrée 2007 : Ce diplôme est susceptible de répondre aux besoins croissants d'encadrement intermédiaire dans le secteur social, tels que relevés par le schéma régional des formations sanitaires et sociales adopté le 1<sup>er</sup> février 2007.

Implantation sous statut scolaire dans deux à trois sites dans une logique de redéploiement de l'offre existante de niveau III.

- par apprentissage, développer l'offre de formations en réponse aux perspectives d'embauches sur les métiers tels que éducateurs de jeunes enfants, moniteurs-éducateurs, compte tenu de la pyramide des âges des actifs et de la nécessité de diversifier l'origine des étudiants.

Suite à l'adoption le 1<sup>er</sup> février 2007 du schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région a mis en place une instance de concertation avec les branches du secteur et les services certificateurs concernés, dont le rectorat. Les perspectives d'évolution ci-dessus développées pourront être évoquées, voire complétées dans ce cadre.

#### **❖ Tertiaire administratif**

#### **Niveaux V et IV :**

L'insertion professionnelle dans ces métiers se faisant au minimum au niveau IV, et de plus en plus au niveau III, il convient donc d'éviter les sorties de formation au niveau V :

- généraliser l'accès direct en Bac pro après la 3<sup>ème</sup>
- cylindrer l'offre à hauteur des capacités actuelles du Bac pro: pas de BEP orphelin
- utiliser les passerelles vers la voie technologique pour offrir aux meilleurs élèves une poursuites d'études vers le niveau III.

#### **Niveau III :**

L'offre de formation est quantitativement largement suffisante. Elle a besoin d'être optimisée. Un équilibrage des spécialités doit être envisagé afin d'adapter qualitativement cette offre aux perspectives d'emplois et d'intégrer les évolutions de diplômes (fusion des BTS assistant de direction et assistant secrétaire trilingue).

L'implantation sous statut scolaire du BTS « notariat » en cours de création peut être envisagée en partenariat avec la profession dans une logique de redéploiement (1 à 2 ouvertures dans des sites où n'existe pas d'école de notariat).

#### **❖ Commerce - Distribution - Vente**

#### **Niveaux V et IV :**

Maintenir l'offre de formation qui est globalement suffisante en BEP et en Bac pro compte tenu des tendances observées du point de vue de l'insertion tant sous statut scolaire que par apprentissage.

En ce qui concerne le CAP, l'insertion des jeunes étant faible, l'offre à ce niveau ne doit pas être développée.

La spécialisation « vente à distance » peut être une réponse à des besoins bien identifiés (MC ou FCIL).

### **Niveau III :**

L'offre de formation est suffisante et l'insertion est bonne.

Les métiers de la banque et de l'assurance n'offrent plus d'accès à l'emploi avant le niveau III. A ce niveau, le profil des recrutés est souvent commercial et l'impact de la démographie dans ces secteurs devrait générer un renouvellement de main d'œuvre qualifiée. Le recrutement important entrepris devrait se poursuivre sur les cinq années à venir. Les BTS « généralistes » de cette filière permettent de répondre à ces besoins, de même que pour les professions immobilières. Toutefois, un redéploiement prudent de l'offre sous statut d'apprentissage, en veillant à la cohérence avec le statut scolaire, pourra être opéré vers les diplômes plus spécialisés de la banque et de l'assurance.

### **❖ Sécurité**

#### **Niveau V :**

Les emplois d'agents de sécurité et de surveillance étant davantage accessibles à un public adulte, il convient de privilégier la formation continue.

#### **Niveau IV :**

La mise en place du Baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité et de la prévention » rénové en 2006 implique un partenariat important avec les services de police ou les services d'incendie et de secours.

Compte tenu des perspectives de recrutement dans la fonction publique, ce Bac pro peut être développé à raison de 3 à 4 nouvelles ouvertures sous statut scolaire dans les métropoles départementales.

### **❖ Transport et Logistique**

Dans le secteur des transports, le niveau d'insertion est encore le niveau V. Le domaine de la logistique est actuellement davantage créateur d'emplois.

L'offre est globalement suffisante en formation initiale.

Des travaux de rénovation des diplômes de niveau V de cette filière ont été engagés. La réforme pourrait avoir un impact important sur les locaux et équipements des établissements dispensant ces formations.

Il convient donc d'anticiper l'évolution des diplômes et d'envisager le regroupement de la conduite routière avec le transport – logistique.

### **❖ Hôtellerie-restauration**

L'offre de formation est suffisante y compris aux niveaux IV et III, voire dense sur certains territoires (Vendée). Il n'y a pas fondamentalement de déficit de formés mais un problème de fidélisation des jeunes en formation et des salariés.

La réactivité de l'appareil de formation pour répondre à des besoins conjoncturels et locaux est possible dans le cadre de formations complémentaires d'initiative locale.

En matière d'offre par apprentissage, la diminution raisonnée du nombre d'entrants est souhaitée, tout en assurant le maintien du nombre de sortants de formation. Des actions

sont mises en œuvre pour réduire les taux de rupture assez préoccupants des contrats d'apprentissage, en impliquant la branche dans la phase orientation et les entreprises.

#### ❖ **Electronique - Electrotechnique**

##### **Niveaux V et IV :**

La carte des formations en lycées professionnels a été modifiée pour prendre en compte la rénovation des diplômes dans une logique de pôles de compétences. Le dimensionnement actuel de l'offre de formation, y compris en électronique, est adaptée aux perspectives d'insertion.

- Maintenir l'offre reconfigurée avant d'envisager de nouvelles adaptations
- Accompagner la mise en place du BEP Systèmes Electroniques Industriels et Domestiques (rénovation du BEP Métiers de l'électronique )

##### **Niveau III :**

Un ajustement de l'offre en BTS est nécessaire afin d'éviter une concurrence avec celle des IUT.

#### ❖ **Formations industrielles : structures métalliques et maintenance industrielle**

Ces filières sont confrontées à un problème d'attrait et d'image des métiers auprès des jeunes. Compte tenu des perspectives d'insertion, la préservation de l'offre de formation existante est souhaitable.

- Diversifier les parcours : expérimenter au niveau IV le rapprochement de la filière « ROC - SM » avec la filière « ouvrages du bâtiment: métallerie »
- Optimiser les réseaux pour le parcours BEP – Bac pro
- mixer les publics de formation initiale (statut scolaire et apprentissage -voir supra) aux niveaux IV et III notamment pour les diplômes liés à la maintenance industrielle, à la chaudronnerie, aux structures métalliques ou à l'usinage.

#### ❖ **Bois**

En apprentissage, et en lien avec la branche professionnelle, des redéploiements de l'offre pourraient être opérés entre la construction bois et les métiers à plus forte ajoutée d'agencement et de finition bois autour des pôles de compétences existants.

#### ❖ **Automobile**

Afin de répondre à l'évolution technologique croissante, l'offre de formation par apprentissage relative aux métiers de l'entretien et de la réparation devra être revue : l'offre de formation de niveau V est excessive tandis que certaines mentions complémentaires (« électronique embarquée » notamment) mériteraient d'être développées.

#### ❖ **Coiffure esthétique**

L'offre est très importante que ce soit par apprentissage ou sous statut scolaire, notamment hors contrat, où elle continue de croître.

Dans la continuité des évolutions déjà engagées, il convient de contenir l'offre, notamment au niveau V afin d'éviter les ruptures de parcours entre niveaux V et IV, ce dernier seul permettant l'installation.

#### ❖ Bâtiment et Travaux publics

Ces secteurs se caractérisent par une forte hausse des demandes des jeunes comme des entreprises. La réponse à cette demande doit faire l'objet d'efforts conjugués, qui permettent un développement équilibré des formations tant sous statut scolaire que par apprentissage. Ainsi par exemple, un pôle public de formations sous statut scolaire et par apprentissage en Vendée offrira aux jeunes la possibilité de choisir leur parcours de formation.

##### Niveau V :

S'agissant du bâtiment, pour faire face aux demandes, un ajustement de l'offre pourra être opéré tant en statut scolaire qu'en apprentissage. Dans ce cadre, l'offre de CAP pour les élèves issus de SEGPA sera confortée.

Le secteur des travaux publics est confronté à un déficit de formés même si l'offre de formation initiale a été renforcée depuis deux ans. L'objectif d'une meilleure couverture territoriale devra être poursuivi afin d'achever le maillage du territoire sur les métiers de la construction de routes et de canalisations.

##### Niveau IV :

La carte des formations aux métiers du bâtiment devra faire l'objet d'adaptation dans le cadre des rénovations de diplômes (transformation de BT en BAC Pro).

Afin de favoriser les parcours de promotion professionnelle des diplômés, l'ouverture d'un dernier Bac pro gros œuvre par apprentissage est envisagée.

De même, pour les travaux publics, l'ouverture d'un Bac pro par apprentissage est également envisagée.

##### Niveau III :

Dans un contexte de faible taux d'encadrement et de départ des seniors, l'ouverture de 2 BTS (1 bâtiment et 1 travaux publics) sous statut scolaire est envisagée.

#### 4. Une mise en œuvre partagée et concertée

- l'élaboration de la carte des formations par apprentissage relève de la compétence de la Région,
- l'élaboration de la carte des formations sous statut scolaire public et privé sous contrat relève de la compétence de l'État.

L'académie de Nantes s'est engagée dans l'élaboration de deux schémas directeurs, l'un pour les établissements publics, l'autre pour les établissements privés sous contrat.

Ces deux schémas seront arrêtés par le Recteur en octobre 2007 après concertation avec le Conseil régional et préciseront pour le statut scolaire les mesures d'évolution de l'offre de formation pour la période 2008-2011 dans le cadre des orientations de la présente note de cadrage.

Le Conseil Régional et le rectorat examineront conjointement l'ensemble des mesures de la rentrée 2008 à l'aune de ces documents de cadrage selon un calendrier commun statut scolaire/ apprentissage qui conduira à des décisions pour tous les réseaux de formation au plus tard en janvier 2008.

À Nantes, le

Le Président du Conseil Régional  
des Pays de la Loire,

Le Recteur de l'Académie  
de Nantes,

Jacques AUXIETTE

Paul DESNEUF